



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 17 novembre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/11/227

<p><b>Date Convocation</b> 10/11/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 10/11/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice                 <b>27</b></li> <li>- présents                    <b>17</b></li> <li>- procurations              <b>04</b></li> <li>- absents                     <b>06</b></li> </ul>	<p>Le 17 Novembre Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD,</p> <p><b>PROCURATIONS 4</b> : Rémy BONNIN Sophie FERRY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Carole CHARUAU, Judith LE RALLE, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Patrice BERNARD</p> <p><b>ABSENTS 6</b> : Michel BRUNEAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD, LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Manuella AUGEREAU</p>
--	--

### CHAMBRE FUNERAIRE : REVALORISATION DES TARIFS 2026

#### Rapporteur : Carole CHARUAU

La gestion de la chambre funéraire fait l'objet d'une délégation de service public notifiée à l'entreprise de SAS SARL des ETS ISLAIS MARTIN le 30 décembre 2024.

Les tarifs appliqués pour l'utilisation des installations techniques et services associés mis en place dans le cadre de la Délégation de Service Public ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2024.

Le contrat de Délégation de Service Public prévoit :

Les parties conviennent de faire varier chaque année, avec effet au premier janvier de chaque année, les tarifs de redevance d'occupation des locaux figurant à l'article 13 de la Convention de DSP, par application de l'indice du coût à la Consommation en prenant comme base l'indice au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-1. Considérant la date de prise d'effet de celle-ci, la première révision aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les tarifs des installations techniques et de la redevance fixe sont donc systématiquement révisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'indice retenu lors de la conclusion du contrat initial.

Le délégataire nous informe qu'il souhaite réviser les tarifs HT des services associés pour l'année 2026. Par conséquent, il convient de faire valider ces modifications tarifaires par le conseil municipal

### **Installations techniques**

Désignation	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
	HT	TTC	HT	TTC
Redevance d'utilisation de la salle de préparation seule, par utilisation	167.05 €	<b>200.46 €</b>	169,69 €	<b>203,63 €</b>
Redevance d'utilisation des installations techniques réfrigérées par jour et par personne	15.02 €	<b>18.02 €</b>	15,26 €	<b>18,31 €</b>
Redevance d'utilisation des salons par jour et par personne	109.79 €	<b>131.75 €</b>	111,52 €	<b>133,83 €</b>
Dépôt de cercueil dans le cadre d'un transfert vers/depuis le continent et dans l'attente de la cérémonie	15.02 €	<b>18.02 €</b>	15,26 €	<b>18,31 €</b>
Redevance d'utilisation d'un salon ½ journée, en cas de plus de 2 décès afin de partager un salon	54.90 €	<b>65.88 €</b>	55,77 €	<b>66,92 €</b>
Redevance d'utilisation des salons par jour et par personne Dimanche et jours fériés	Gratuit	<b>Gratuit</b>	Gratuit	<b>Gratuit</b>

**Redevance fixe d'occupation des locaux versée par le délégataire à la commune pour l'année**

Redevance fixe d'occupation des locaux  (Complétée en fin d'année en fonction des redevances perçues pour les installations techniques)	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
	HT	TTC	HT	TTC
	20 429.40€	<b>24 515.28 €</b>	20 751,99 €	<b>24 902,39 €</b>

**Services du délégataire**

Désignation	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
	HT	TTC	HT	TTC
Admission chambre funéraire	92,54 €	<b>111,05 €</b>	95,78 €	<b>114,94 €</b>
Frais de gestion et de nettoyage par décès : jour, hors dimanche et jours fériés	187,69 €	<b>225,23 €</b>	194,26 €	<b>233,11 €</b>
Frais de gestion et de nettoyage pour nuit (21/6h), dimanche et jours fériés	209,25 €	<b>251,10 €</b>	216,58 €	<b>259,89 €</b>
Désinfection salle de soins	144,97 €	<b>173,96 €</b>	150,04 €	<b>180,05 €</b>
Toilette jour (8h00/18h00)	287,17 €	<b>344,60 €</b>	297,23 €	<b>356,67 €</b>
Toilette nuit (18h00/8h00), dimanche et jours fériés	307,08 €	<b>368,50 €</b>	317,83 €	<b>381,40 €</b>
Assistance et mise en bière	299,85 €	<b>359,82 €</b>	308,84 €	<b>370,61 €</b>
Soins de conservation du corps	472,40 €	<b>566,88 €</b>	484,21 €	<b>581,05 €</b>
Traitement des déchets dans le cadre de soins du corps	28,98 €	<b>34,78 €</b>	30,00 €	<b>36,00 €</b>
Fourniture de registre à signatures	20,11 €	<b>24,13 €</b>	20,81 €	<b>24,97 €</b>

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (14 POUR, 6 ABSTENTIONS : Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU, 1 NPPV : Didier MARTIN) :**

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le

ID : 085-218501138-20251117-DEL2511227-DE



- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à mettre en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 les tarifs ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU